

Législature 2017-2021

Séance du 23 juin 2020

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°68

Suivi de différents messages votés et informations diverses

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- **Message 01 concernant l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence pour conclure des opérations immobilières jusqu'à concurrence de CHF 300'000.00 par objet pendant la présente législature :** le Conseil communal a fait l'acquisition récemment d'un terrain de 675 m² à détacher de la parcelle RF 3190 située à la Route de Payerne, pour un montant de CHF 270'000.00. Le Conseil communal a décidé d'acquérir ce terrain car il est idéalement situé sur l'axe de mobilité douce qui est planifié pour relier à terme la gare au quartier de la Prillaz ;
- **Message 36 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 6'600'000.00 TTC pour la construction d'une halle de sport pour l'école de Murist, d'une salle de classe, d'un local pour l'Accueil extra-scolaire et d'une bibliothèque :** les travaux qui devaient être terminés pour la rentrée scolaire 2020 ont malheureusement pris un peu de retard en raison du Coronavirus. Si la halle de gymnastique et l'Accueil extra-scolaire seront prêts pour la rentrée, les travaux ne seront pas terminés pour diverses salles annexes nécessaires aux besoins scolaires. Les écoles devront donc utiliser provisoirement d'autres locaux, dont la salle pour les sociétés qui sera disponible dès novembre. Le Conseil communal avait prévu une inauguration en septembre. Celle-ci sera reportée de quelques mois ;
- **Message 41 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 108'000.00 TTC pour la construction d'une nouvelle station de pompage et de traitement de l'eau du lac :** le 29 avril 2018, le Conseil général a accordé au Conseil communal un crédit d'étude pour la construction d'une deuxième station de pompage et de traitement de l'eau du lac (STAP). L'étude préliminaire du projet est aujourd'hui terminée. Un avant-projet réalisé par un bureau d'ingénieur spécialisé a démontré que des synergies étaient possibles et souhaitables avec deux autres partenaires. Il s'agit de profiter du futur pompage pour, d'une part, alimenter un projet énergétique, et d'autre part, permettre l'irrigation agricole. Le partenaire pour le projet énergétique est le Groupe E qui développera une infrastructure permettant de fournir de l'eau froide à l'entreprise ELSA pour ses propres besoins et de distribuer ensuite de la chaleur pour le chauffage de bâtiments. Le partenaire concernant l'irrigation est un groupement d'agriculteurs. Le 19 juin 2020, les partenaires (Commune, Groupe E et groupement d'agriculteurs) ont décidé de créer un Comité de pilotage (COFIL), dont la présidence est assurée par la Commune d'Estavayer. Le Conseil communal reviendra vers le Conseil général avec des informations sur ce projet, exemplaire et novateur, lorsque ses contours auront été affinés ;
- **Message 63 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 302'000.00 TTC pour le remplacement des luminaires de la vieille-ville d'Estavayer-le-Lac :** la quasi-totalité des luminaires ont été remplacés au cours de ces derniers mois et des tests sont en cours au niveau de l'intensité, notamment pendant la nuit ;

- **Message 78 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'809'000.00 TTC en vue de l'assainissement des luminaires qui ne sont pas encore équipés d'une technologie LED sur l'ensemble du territoire communal** : les travaux d'assainissement vont débiter cet automne ;
- **Message 91 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 156'700.00 TTC pour l'assainissement d'une partie des réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux usées au Chemin du Bel-Air à Estavayer-le-Lac** : les travaux sont terminés.

De plus, nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant certains sujets qui ont fait l'objet d'articles de presse récemment :

- Au niveau de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), le Conseil communal a pris connaissance de la démission en bloc du Conseil d'établissement. Il a réagi en écrivant à la Conseillère d'Etat pour apporter son soutien au HIB. Nous lui avons communiqué que nous sommes convaincus de l'importance de la présence d'un hôpital de soins aigus dans la Broye basé sur les deux sites de Payerne et d'Estavayer-le-Lac et que nous espérons sincèrement que les changements à venir permettront de renforcer cette institution et ces deux sites. En notre qualité de Commune-siège et comme cela avait déjà été demandé sans succès en septembre 2017, nous avons aussi revendiqué un siège au sein du Conseil d'établissement de cette institution afin de participer à la définition et au suivi de la stratégie du HIB pour l'avenir ;
- Le Conseil communal suit attentivement l'enquête en cours concernant le Plan d'affectation cantonal des réserves naturelles de la rive Sud du lac de Neuchâtel. Comme cela a été communiqué par le Conseil d'Etat, le projet avait été soumis il y a quelques mois à la Commune d'Estavayer en examen préalable. Nous avons à cet effet fait plusieurs remarques, notamment afin de garantir l'accessibilité des rives à nos citoyens. Certaines remarques ont été prises en compte dans la version définitive mise à l'enquête alors que d'autres non. Le Conseil communal étudie actuellement les documents mis à l'enquête et il se déterminera si une opposition doit être déposée ou pas dans l'optique de défendre les intérêts communaux. Concernant la problématique des chalets, le Conseil communal a souligné lors de l'examen préalable les points à prendre en compte en cas de démantèlement, notamment au niveau des conduites présentes dans le terrain, de la remise en état finale, etc. Il a invité l'Etat à se déterminer sur la question de la pesée des intérêts entre l'impact environnemental et l'ampleur des travaux de réhabilitation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
Eric Chassot

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, Syndic